

HÔTEL DE VILLE

Service des Sports, Loisirs, Jeunesse
N° tél. : 01 69 49 79.00
N/Réf. : NDA/CS/BP

DÉCISION N° 2011/190

OBJET : décision n° 2011/174 relative à la convention de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux passée avec l'association Cercle d'Escrime de Yerres : modification

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 et 17 juin 2011 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de réalisation d'opérations d'échanges de taux,

VU la décision n°2011/174 du 21 novembre 2011 relative à la convention de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux passée avec l'association Cercle d'Escrime de Yerres, afin de disposer de la salle Cymaise du centre Educatif et Culturel – sis Rue Marc Sangnier, appartenant à la Collectivité, aux fins d'y exercer les activités suivantes, correspondant à son objet social : pratique de l'escrime,

CONSIDERANT que le lieu d'activités à dû être modifié et sera fera donc dans la salle Clemenceau,

CONSIDERANT que la Commune a accepté,

DÉCIDE

D'APPROUVER et de signer la convention de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux avec l'association Cercle d'Escrime de Yerres, sise en Mairie de YERRES, représentée par sa présidente, Madame Carmen RUINEAU-ARRAULT,.

Dit que cette convention est établie pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable par décision expresse, sans excéder une durée totale de trois ans.

DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20111128-2011-190-AU
Date de télétransmission : 01/12/2011
Date de réception préfecture : 01/12/2011



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

